

Hubert Védrine, « droit dans ses bottes » pour défendre la politique de François Mitterrand au Rwanda

Colette Braeckman

Le Soir, 9 juillet 2023

Le Tribunal de Paris a débouté l'ancien secrétaire général de l'Elysée.



Hubert Védrine, secrétaire général de l'Elysée en 1994 et longtemps à la tête de l'Institut François Mitterrand, aura passé les trente dernières années à défendre la mémoire et l'action du président socialiste et à justifier le rôle de la France au Rwanda. Cette semaine cependant, la 17^e chambre du Tribunal de Paris l'a débouté de sa plainte en diffamation déposée contre Annie Faure, médecin humanitaire et membre du parti socialiste et on saura le 12 juillet s'il compte aller en appel. Le tribunal a invoqué la « *bonne foi* » du Dr

Faure qui a été relaxée. Cette dernière, ainsi qu'elle l'a expliqué à l'audience, avait été envoyée au Rwanda par Médecins du Monde en mai 1994. En plus de porter secours aux orphelins tutsis de l'hôpital de Gahini, elle avait constaté le soutien apporté par la France au « gouvernement intérimaire » mis en place après que le président Habyarimana ait péri dans le crash de son avion, le 6 avril 1994. A son retour, elle avait interpellé le gouvernement français et le parti socialiste et répété ses accusations au micro de France Inter.

Le procès actuel, venant après ceux qui furent intentés au journaliste Patrick de Saint-Exupéry et au capitaine Guillaume Ancel, démontre qu'Hubert Védrine, contre vents et marées et « droit dans ses bottes », se présente toujours comme la victime d'une cabale et ne lâche rien. Mais les évidences sont têtues. Elles ont été rappelées par de nombreux témoignages et surtout elles avaient été confirmées par le rapport d'une commission d'historiens réunie sur la demande du président Macron et présidée par Vincent Duclert. Ce rapport a ouvert la voie de la normalisation des relations entre Paris et Kiga-

li. Les historiens indépendants ont conclu à la « *responsabilité lourde et accablante* » de l'Elysée dans la prise de décision, c'est-à-dire dans le soutien apporté au gouvernement intérimaire qui commanditait des massacres de Tutsis qui firent 800.000 morts en trois mois. La France fut également tenue pour responsable de l'exode des réfugiés hutus vers le Zaïre, le Congo d'aujourd'hui.

De son côté, Hubert Védrine bataille toujours ! Assurant défendre l'honneur de la France et la mémoire de l'ancien président Mitterrand, il se bat aussi « *à titre personnel* ». Les historiens rappellent cependant que, secrétaire général de l'Elysée, le seul à avoir un accès régulier au chef de l'Etat affaibli par la maladie, il était une sorte de « *tour*

de contrôle ». On s'interroge : ce « dernier grognard » serait-il encore attaché à la vision « coloniale » du Rwanda – qui fut longtemps celle de la Belgique – considérant que la « majorité ethnique » (celle des Hutus) serait synonyme de démocratie ?

Ou alors Hubert Védrine, qui insiste sur le soutien qu'il apporta à l'époque aux accords d'Arusha (qui prévoyaient la cohabitation entre le pouvoir hutu et le Front patriotique rwandais) anticipe-t-il déjà un assaut d'une autre ampleur, qui verrait la France être un jour obligée de répondre à l'accusation de complicité avec un crime contre l'humanité ? Même si les temps changent, ce crime-là demeure imprescriptible...